



MAIRIE
DE
Lussan

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM-23-07-2025

Documents
26 à 36

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Emmanuelle VALLET, Ghislaine VERDIER, et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Jean-François PERRET, Arnaud HINCELIN et Guillaume DIVOL.

Représentés : Madame Mireille FEI DA SILVA (représentée par M Michel DALVERNY).

Absent : Madame Fanny GRACI

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, madame Emmanuelle VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Ajout à l'ordre du jour :

Point 1- concession de pâturage de Monsieur Christophe RIGAUD en forêt communale de Lussan.
Point 2- Participation financière de la commune pour le transport scolaire le midi

Vote à l'unanimité

Ordre du jour modifié :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 7 MAI 2025
- Concession de pâturage de Monsieur Christophe RIGAUD en forêt communale de Lussan
- Participation financière de la commune pour le transport scolaire le midi
- Demande de subvention association « Les tournesols Lussanais »
- Finances -Décision modificative-M57-insuffisance crédit paiement agence de l'eau
- SMEG -Modification des statuts
- SMEG- Travaux éclairage public 24-203-TEP-EEE-PHASE 1
- SMEG- Travaux éclairage public 24-204-TEP-EEE-PHASE 2
- Avis enquête publique renouvellement carrière exploitée par SAS CARRIERE LUGAN à Verfeuil
- Tarification pour emplacement art et jardin
- Validation du plan d'action du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

2025-26-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2025 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 07 mai 2025 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 07 mai 2025 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2025-27-Concession de pâturage de Monsieur Christophe RIGAUD en forêt communale de Lussan

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lussan, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), accorde à M. Christophe Rigaud une concession de pâturage sur 276,78 ha de forêt communale pour une durée de 6 ans (du 01/01/2025 au 31/12/2030). Le pâturage concerne 200 ovins, avec une redevance annuelle de 636,59 € TTC, révisable selon l'indice national du fermage. Le concessionnaire s'engage à respecter les règles sanitaires, environnementales et techniques définies, notamment celles liées à Natura 2000 et à la prévention des incendies. Un état des lieux sera établi en début et fin de concession.

Vote à l'unanimité

2025-28-Participation financière de la commune pour le transport scolaire le midi

Monsieur le Maire indique que par mesure d'économie et compte tenu de la baisse constante des effectifs, la cantine de Lussan est supprimée et sera regroupée avec celle de Fons sur Lussan. Le choix étant fait de privilégier la cantine actuelle des plus petits. Néanmoins ceci nécessite la mise en place d'un transport par bus entre l'école de Lussan et la cantine de Fons sur Lussan. La région chargée des transports scolaires ne prenant pas en charge ces transports méridiens ce sont les mairies qui doivent le prendre en charge et se le répartiront à égalité.

Vote à l'unanimité.

2025-29-Demande de subvention – Association « Les Tournesols Lussanais »

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 1^{er} juillet 2025 de l'association par lequel elle sollicite la commune pour une subvention de fonctionnement d'un montant de mille cinq cent euros (1500.00 euros).

Vote à l'unanimité moins 1 abstention

2025-30- Finances – Décision modificative (DM) – M57

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à une insuffisance de crédits pour le paiement de la redevance de modernisation des réseaux de collecte domestique d'un montant de 5 050,90 €, une décision

modificative est proposée afin de faire face à son augmentation. Elle consiste à un virement de crédits de 756 € du compte 6061 (Achats non stockés de matières et fournitures) vers le compte 70619 (Redevances d'assainissement collectif).

Vote à l'unanimité

2025-31-SMEG – Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-51 du comité syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), adoptée à l'unanimité le 20 mai 2025, visant à modifier ses statuts. Les principales évolutions sont :

Changement de dénomination : le SMEG devient Territoire d'Énergie GARD-SMEG, pour renforcer sa visibilité nationale.

Précisions apportées aux articles existants.

Ouverture à des activités complémentaires.

Ces modifications entreront en vigueur après publication de l'arrêté préfectoral. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification statutaire.

Vote à l'unanimité

2025-32-SMEG – Travaux éclairage public 24-203-TEP-EEE Phase 1

Le Maire rappelle le projet de travaux d'éclairage public coordonnés par le SMEG, pour un montant de **60 000 € TTC**. Ces travaux concernent dans un 1^{er} temps le village et consistent à la mise en place de LED moins énergivores que les lampes actuelles. La commune s'engage à participer à hauteur de **15 000 €**, versée en deux temps : un acompte à la commande et le solde à la réception des travaux. En cas d'abandon du projet, des **frais d'étude de 720 € TTC** seront à la charge de la commune. Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires et à solliciter les autorisations de voirie requises.

Vote à l'unanimité

2025-33-SMEG – Travaux éclairage public 24-204-TEP-EEE Phase 2

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'éclairage public coordonnés par le SMEG, pour un montant de 60 000 € TTC. Ces travaux concernent également le remplacement de l'éclairage actuel par des LED sur la seconde moitié du village et sur le hameau de Vendras. La commune participera à hauteur de 15 000 €, versée en deux temps : un acompte à la commande et le solde à la réception des travaux. En cas d'abandon du projet, des frais d'étude de 720 € TTC seront à la charge de la commune. Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires et à solliciter les autorisations de voirie requises.

Vote à l'unanimité

2025-34-Avis – Enquête publique renouvellement carrière SAS CARRIÈRE LUGAN (Verfeuil)

Monsieur le Maire rappelle Par arrêté préfectoral du 20 mai 2025, une enquête publique est ouverte concernant la demande de renouvellement d'autorisation environnementale déposée par la société CARRIÈRES LUGAN pour l'exploitation d'une carrière de pierre de taille au lieu-dit Le Bois de la Grotte, sur la commune de Verfeuil.

Durée de l'enquête : du 12 juin 2025 à 9h00 au 15 juillet 2025 à 12h00.

La commune de Lussan étant située dans le périmètre de 3 km autour du projet, elle est tenue :

D'afficher l'avis d'enquête publique dans les lieux publics dès réception, au moins 15 jours avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête. De solliciter l'avis du conseil municipal sur le projet. Cet avis devra être transmis à la préfecture au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête, soit avant le 30 juillet 2025.

Le conseil a émis un avis positif avec une remarque concernant le nécessaire entretien du chemin d'accès situé sur la commune de LUSSAN.

Vote à l'unanimité

2025-35-Tarifification – Emplacement « Art et Jardin »

Monsieur le Maire rappelle que les frais de place pour le festival Art et Jardin s'élèvent à 5 € par mètre linéaire, avec un minimum de 2 mètres linéaires par emplacement et une limite maximale de 8 mètres linéaires par stand. En conséquence, il convient de régulariser la délibération n°2023-33 du 24 mai 2023 et d'y intégrer les tarifs pour le festival art et jardin.

Vote à l'unanimité

2025-36-Validation – Plan d'action du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Monsieur le Maire rappelle la **nécessaire validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** ainsi que le **plan d'actions associé**, conformément aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels. La commune s'engage à mettre en œuvre les actions définies, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière. Le Maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité

Questions diverses et informations

- Appel à candidatures - ouvrir une épicerie participative et citoyenne dans votre village
- Camion pour le service technique : le camion actuel est très usager beaucoup de réparations sont engendrées, le moteur est HS il est donc proposé l'achat d'un nouveau véhicule plusieurs propositions sont à étudier.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,
Jean Marc FRANÇOIS

